

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 Décembre 2022

**Commune de
PAULHAN**

N° 2022/12/12

Date de la convocation	28 /11/2022
	<u>Votes : 22</u>
Présents : 19	Pour : 22
Absents : 05	Contre : 0
Représentés : 03	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le cinq Décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix-huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, JAURION Léon, LABORDA Véronique, GASC Georges, BIROUSTE Pascal, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, HEREDIA Fabienne.

Etaient Absents : MM. DJUROVIC Aleksandra, ROIG José, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

Procurations : - Mme GASC Carine à Mr GASC Georges
- Mme LAMBERT Véronique à Mme GAVINET Isabelle
- Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique

Objet : Demande de subvention au titre des dotations de l'Etat pour 2023
Rénovation énergétique salle des fêtes – Menuiseries - Réhabilitation de l'ancienne gare SNCF tranche 2 et la réhabilitation de la halle

Monsieur le Maire rappelle que le Gouvernement a fait de la rénovation énergétique l'une de ses priorités. Avec un patrimoine bâti de plus de 225 000 bâtiments, les collectivités disposent de leviers importants pour agir sur la consommation d'énergie.

Il soumet au Conseil Municipal, comme premier dossier, le **projet de rénovation énergétique salle des fêtes en remplaçant les menuiseries**.

Il présente, le programme de remplacement de l'ensemble des menuiseries de la salle des fêtes pour un montant de 139 609,70 € HT.

Monsieur le Maire présente, en deuxième lieu, au Conseil Municipal le projet de **réhabilitation de l'ancienne gare tranche 2**. Il précise qu'avec l'aide du CAUE, dans son rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage, l'architecte, Mr Landemaine, désigné au mois de juillet 2018, a réalisé la phase avant projet définitif de la tranche 1 et 2 du projet de réhabilitation de la gare. Il ajoute que les travaux de la tranche 1 sont actuellement en cours de réalisation par le chantier d'insertion For.C.E.

Il présente, au Conseil Municipal le programme de travaux de **réhabilitation de l'ancienne gare tranche 2**, éligible aux dotations de l'Etat, établi par le maître d'oeuvre, Mr Landemaine, et en précise son coût :

- Coût estimé des travaux HT :	485 402.50€
- Coût estimé des horaires :	<u>53 394,27 €</u>
TOTAL TRANCHE 2 H.T.	538 796,77€

Monsieur le Maire présente, en troisième lieu, dans le cadre de la revitalisation du centre bourg, le programme de valorisation du patrimoine bâti et de **réhabilitation de la halle**.

Il présente le diagnostic de Christine Cari Mantrand, architecte, le programme de travaux et en précise son coût (estimation d'octobre 2021) :

- Coût estimé des travaux HT :	760 888.00€
- Coût estimé des horaires :	<u>180 992.08€</u>
TOTAL H.T.	941 880.08€

Il insiste sur la nécessité d'avoir recours aux aides financières de l'Etat pour la réalisation de ces travaux.

Il propose au Conseil Municipal, de recourir aux aides financières de l'Etat, éligibles notamment à la DETR ou au DSIL pour pouvoir concrétiser ces réalisations.

Il soumet les plans de financement et demande au conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le programme de travaux de rénovation énergétique salle des fêtes - menuiseries et son plan de financement pour un coût hors taxes de ...€,
- Adopte le programme de travaux de réhabilitation de la gare tranche 2 et son plan de financement pour un coût hors taxes de 538 796,77€,
- Adopte le programme de travaux de réhabilitation de la halle et son plan de financement pour un coût hors taxes de 941 880.08€,
- Sollicite les dotations de l'Etat pour 2023 pour l'attribution d'aides financières les plus élevées possibles,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à apposer toute signature nécessaire au règlement de ces dossiers.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.



Le Maire
Claude VALERO

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :